

# Salaires, pouvoir d'achat : pas tous logés à la même enseigne !

## DEUX POIDS, DEUX MESURES

### Pour les salariés et l'immense majorité des Français

L'augmentation de la CSG, la baisse des APL, l'augmentation des prix de l'énergie, la stagnation des salaires, la désindexation des retraites, le retour de l'inflation sont autant d'éléments qui prouvent que la situation, loin de s'améliorer, se détériore, contrairement aux affirmations du gouvernement sur l'augmentation du pouvoir d'achat.

Ainsi, les salariés ne s'y trompent pas :

- dans le baromètre Odoxa-RTL-FG2A du 27 septembre 2018, 86 % des Français pensent que leur pouvoir d'achat s'est dégradé depuis ces douze derniers mois ;
- dans un sondage Elabe pour BFMTV en date du 31 octobre 2018, il a baissé pour 74 % des Français.

### Pour les dirigeants des grandes entreprises

L'étude annuelle publiée le 24 octobre 2018 par le cabinet Proxinvest indique que la rémunération moyenne des patrons du CAC 40 atteint 5 millions d'euros par an, soit plus de 280 années de Smic. Cette augmentation (+ 14 %) est la plus forte des dix dernières années.

L'étude pointe « une absence de justification de l'ampleur des hausses de 14 % en 2017 et de 22 % sur la période 2013-2017 pour le CAC 40, tant vis-à-vis de la surperformance actionnariale créée pour les actionnaires que vis-à-vis de l'évolution de la rémunération moyenne de leurs propres salariés ». Tout est dit.

Les patrons du CAC 40 ne sont pas les seuls à profiter de ces largesses. Proxinvest indique également que, dans les entreprises du SBF 120 (qui regroupe les 120 plus grandes entreprises de la cote parisienne), la rémunération moyenne annuelle s'établit à 3,8 millions d'euros pour 2017, soit 214 années de Smic avec une hausse de salaire de 10 %.

## DES SOLUTIONS EXISTENT

Une fois de plus, la démonstration est faite que les moyens existent pour satisfaire les revendications des salariés.

### Pour la CGT, il faut notamment :

- s'attaquer au coût du capital et obtenir une autre répartition des richesses ;
- le recensement, l'évaluation et le contrôle des aides aux entreprises avant la suppression de celles qui n'auront manifesté aucune utilité sociale ;
- un Smic à 1 800 euros ;
- la mise en place de mécanismes d'indexation pour prendre réellement en compte les dépenses effectives et le coût réel de la vie ;
- établir un indice des prix plus en phase avec la réalité du coût de la vie pour une majorité de la population ;
- une répercussion immédiate des variations des prix constatées sur les salaires et pensions...